Amfreville

PIÈCE N° 5b 2/2

PLAN DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

«HAMEAU LA RUE»

RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊT PROJET

vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date du 16 décembre 2019

le maire, Xavier MADELAINE

POS élaboration – approuvée le 07 septembre 1981
PLU élaboration – approuvée le 02 mars 2007

Modification n°1 ..... 30/10/2009
Modification simplifiée n°1 ..... 23/10/2015

Sallenelles
Merville-Franceville-Plage
Hameau Oger
Hameau La Rue
Amfreville
Le Plain
Le Moutier
Ranville
Bréville-les-Monts
Longuemare
Les Dumonts
Grande Ferme Du Buisson

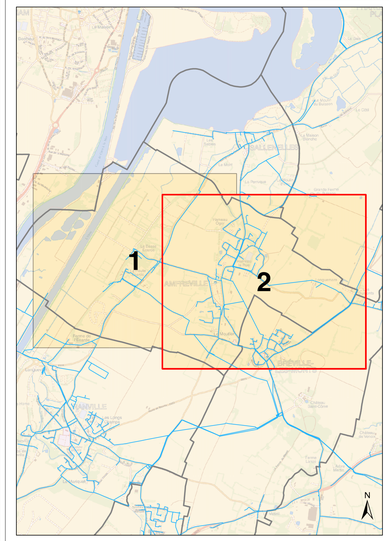
Vanne Fermée
Compteur de sectorisation 9622CS023 Amfreville-Sallenelles

Légende

Canalisations
- Distribution
- Feeder
- Défense incendie
- Eau brute
- Refoulement
- Refoulement/Distribution
- Galerie
- Hors service
- Vidange
- Branchement simple
- Hors gestion SAUR

- Vanne
- Vanne fermée
- Robinet 1/4 tour
- Purge
- Vidange
- Ventouse
- Plaque d'extrémité
- Réduction
- Poteau d'incendie
- Bouche d'incendie
- Compteur de production / sectorisation
- Compteur import / export
- Compteur abonné
- Débitmètre
- Stabilisateur d'écoulement
- Boite à boues
- Borne fontaine
- Bouche de lavage
- Clapet
- Disconnecteur
- Réducteur de pression
- Régulateur de pression amont/aval
- Soupape anti-bélier

- Réservoir sur tour
- Réservoir semi-enterré / enterré
- Réservoir au sol / bâche
- Réserve incendie
- Production avec traitement
- Captage
- Forage
- Puits
- Station de pompage
- Station de surpression
- Brise charge
- Traitement sur réseau



Département du Calvados

SYNDICAT SIVOM RIVE DROITE DE L'ORNE
Commune d'Amfreville
"Hameau la Rue"

Plan n°: 9622-05-E-102	Echelle : 1:2 500
Cartographe: M. FONTAINE	Date: 20/02/2015

Réseau d'eau potable

Planche 2/2

CPO Marne La Vallée
8,bld Michael Faraday
CS30560
77716 Serris - Marne La Vallée
Cedex 4

Reproduction interdite sans autorisation du propriétaire. Les informations contenues dans ce document sont la propriété exclusive de SAUR. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers sans autorisation préalable écrite de SAUR. Elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été communiquées.